



TRISTE DEVINETTE

Après l'avoir sauvé et soigné, je n'ai pu le garder que 7 jours, le temps de signaler tout azimut sa disparition et c'est la mort dans l'âme que je m'en suis séparé.

Devinez qui ?

Un petit chien teckel, oreille papillon au pelage roux avec des yeux empreints de toute la détresse du monde.

Un petit être perdu dans les collines de Ste-Anastasia le 10.05.99, qui a vécu 8 à 10 ans de vie commune avec un maître qui, je l'espère, viendra vite le récupérer.

Laisser un message au : 04..94.72.23.13

Mme M. ANZERAY

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

• NAISSANCES :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Thomas ABRAINI, né le 20 mars, Fanny ONESIME, née le 11 mai, Bryan BOURDIN, né le 18 mai ainsi que celle d'Eric LAURENT, né le 24 mai dernier.

Nous présentons aux parents toutes nos félicitations.

• DECES :

Nous avons le regret de vous informer du décès de M. Léon VANDEGINSTE, survenu le 4 mai ainsi que celui de M. Pierre MOTA, survenu le 24 mai dernier.

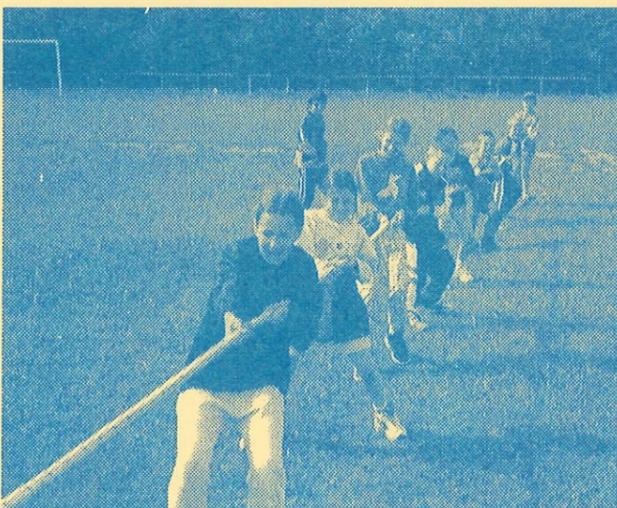
Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.



La commémoration traditionnelle du 8 Mai. En tête de cortège, les enfants du village portant les gerbes.

PETITES ANNONCES

- La Mairie de Ste-Anastasia recherche un employé sous C.E.S. pour l'entretien et la salubrité.
Les candidats sont invités à se présenter en mairie (Mme TORRENTE).
- Vends SUPER 5 FIVE Année 94 : 20 000 F.
☎ : 04.94.72.22.93
- Etudiante donnerait cours pendant l'été (mathématique, physique, chimie).
☎ : 04.94.72.23.66
- Vends appareil à bronzer U.V. Verre et Quartz
Prix 1 000 F.
☎ : 04.94.72.29.25



Le tira à la corde : un jeu vieux comme le monde mais toujours d'actualité.

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

MAI 1999
N°112



LE MOT DU MAIRE

Peu de personnes se demandent vraiment à Ste-Anastasia pourquoi la commune aide ses activités associatives.

Il arrive cependant d'entendre affirmer que c'est un peu « le jeter par les fenêtres » que de donner l'argent du contribuable à des gens qui s'amuse.

C'est là aller un peu vite en besogne et en particulier ne pas reconnaître le dévouement des nombreux dirigeants et entraîneurs souvent mis à rude épreuve...

Or, il y a des années maintenant, nous avons fait le choix délibéré de considérer le tissu associatif de la commune comme un atout indispensable à notre développement. Comme tous les choix ont un coût, celui-ci se situe, hors investissement, à moins de 2 % de nos recettes de fonctionnement.

La contrepartie de cet engagement est le respect, dans ses grandes lignes, de la politique associative librement définie par le milieu associatif et la commune.

Dans ce cadre en ne soutenant financièrement -autrement que symboliquement et par la mise à disposition d'installations- aucune équipe d'adultes, la commune privilégie les clubs se consacrant à l'éducation sportive et associative des plus jeunes et aux loisirs de tous.

Néanmoins, après dix années de consensus sur ce sujet, l'heure est sans doute venue de redéfinir ensemble une nouvelle façon de gérer ce problème.

Aussi, profitant de la période estivale j'ai entrepris de consulter individuellement chaque Président d'association afin de l'écouter et de tenter d'actualiser, avant la rentrée, des règles un peu ridées qui pourraient redevenir, je l'espère, à nouveau celles de tous.

Jean-Pierre MORIN



POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.03.44.79.10.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

ASSISTANTE SOCIALE

Depuis le 1er FEVRIER 99, la permanence de l'assistante sociale en mairie est supprimée. Si besoin, contacter le :
☎ 04.94.72.61.62

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 11 et 25 JUILLET 1999 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 3 JUILLET 1999 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

PHARMACIES DE GARDE

Standard : 04.94.07.08.08

Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués

Du 05/06, 19 H au 19/06, 09 H :
-appel préalable au standard.

Du 19/06, 19 H au 26/06, 09 H :
-appel préalable au 04.94.86.90.70 (Phcie de LA ROQUEBRUSSANNE).

Du 26/06, 19 H au 03/07, 09 H :
-appel préalable au standard.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
♦ le LUNDI 28 JUILLET 1999
(se faire inscrire en Mairie au préalable).



BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le Mardi 06 JUILLET, de 13 H 30 à 15 H.



SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 06 JuinDr MATHIE 04.94.59.62.97
Le 13 JuinDr ASPE..... 04.94.48.85.20
Le 20 JuinDr CHRESTIAN . 04.94.69.78.75
Le 27 JuinDr PONSON 04.94.28.32.89

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.
puis numéro donné par le répondeur

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE



(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

- Du Lundi au Samedi -6H à 12H-
-13H30 à 16H-
- Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

CAMIONS VENTE

Dates prévues pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages :
SAMEDI 12 JUILLET 1999
• L'OUTILLEUR AUVERGNAT
de 15 H 30 à 18 H 30
MERCREDI 23 JUILLET 1999
• L'OUTILLEUR DU SUD EST
de 9 H à 12 H 30



Compte rendu de la journée du 1er mai 1999.

Nous remercions Monsieur le Maire et son équipe municipale, les agents d'entretien, pour toute l'aide qu'ils nous ont apportée pour la préparation de cette journée. Un grand merci à tous les villageois, pour leur présence, aussi bien au repas, et en tant que spectateur, ainsi que M. Sébille pour sa démonstration d'attelage. Bilan : le beau temps était au rendez-vous, l'ambiance bucolique dans un cadre exceptionnel ; ce fut une magnifique journée.

Merci à tous et à l'année prochaine.

LA VIE AU VILLAGE



UNE BELLE SOIREE JAZZ

C'est José CAPARROS et son quintet, de Toulon, qui étaient invités par la municipalité, ce Vendredi 21 mai, dans notre salle polyvalente. Devant un public composé en grande partie d'amateurs de jazz, ils ont interprété avec brio des morceaux choisis parmi les répertoires de Charlie Parkert, Art Blakey et Horace Silver, avec Marc FONTANA (saxophone), Jean-Marie CARNIEL (contrebasse), Phil Le VAN (batterie), Claude BASSO (guitare), José CAPARROS (trompette). Durant une heure et demie, avec un savoir-faire de vrais professionnels, ils se sont répondu, complétés, unis, le saxo répondant à la trompette, puis à la guitare, pour donner au public toute la mesure de leur talent. Les solos endiablés du batteur ont été particulièrement appréciés, et tous ont été chaleureusement applaudis. Une soirée très réussie, où l'on a apprécié aussi la gentillesse et l'entrain des artistes !



21 JUILLET : FETE DE LA MUSIQUE !

C'est donc le LUNDI, 21 juillet, à 18 HEURES, que sera célébrée, Salle Polyvalente, la traditionnelle FETE de la MUSIQUE. A cette occasion, de nombreux musiciens et chanteurs du village, jeunes... et moins jeunes, viendront partager avec vous tout leur talent et leur plaisir de chanter ou de jouer. La joie, la gaieté et l'entrain -la variété aussi- seront au rendez-vous... ainsi que l'amitié !

CONCERT CLASSIQUE

PAR LA FORMATION « QUINTET 83 » de l'Orchestre de Chambre de Toulon et du Var

Cette magnifique soirée a eu lieu le 30 Avril dernier, devant un public nombreux et enthousiaste. Le programme, de choix, comportait des morceaux de Beethoven (trio à cordes opus 9 n°2), Gerschwin (Rapsody in blue) et Schubert (quintet pour cordes et piano « la truite »). Durant la première partie, les auditeurs ont vivement apprécié les sons magiques du violon (Bruno RAMAMISON), de l'alto (Antonia COSTE) et du violoncelle (Manuel CARTIGNY). « Rapsody in blue », de Gerschwin, a mis en valeur le jeu brillant de l'excellent pianiste Ludovic SELMI et a soulevé l'enthousiasme du public tout entier.

Enfin, après un court entracte, « la truite », très attendue, fut jouée par le quintet en entier et nous fit prendre conscience, s'il en était besoin, de la puissance évocatrice de cette musique qui, de la capture d'un poisson, fait un drame bouleversant, amenant des larmes dans les yeux et des frissons sur la peau. C'est d'ailleurs ce passage, relatif à la médodie tant connue de « la truite », que joua à nouveau le quintet, après un rappel insistant et enthousiaste du public.

Le vin d'honneur traditionnel qui clôturait le concert permettait aux auditeurs et aux très sympathiques musiciens de dialoguer longuement sur la musique et sur cette soirée inoubliable.

AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'AUTOSURVEILLANCE DES EPANDAGES DE BOUES.

Le Maire informe le Conseil que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée a ouvert une ligne d'aide spécifiquement consacrée à l'autocontrôle des épandages de boues d'épuration et notamment leur suivi analytique.

Le Conseil Municipal doit par délibération autoriser l'Agence de l'Eau à verser à la S.E.E.R.C. cette aide spécifique qui peut varier selon la capacité de la station de 9 500 F. à un maximum de 38 000 F. par an pour une station de 20 000 équivalent habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise pour 1999 ce versement de l'Agence de l'Eau à la S.E.E.R.C..

Adopté à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION : CENTRE AERE

Monsieur le Maire présente les projets de convention qui viennent de lui être adressés par la Fédération des Oeuvres Laïques du Var (F.O.L.) et l'Institut Varois de Formation et d'Amination (I.V.F.A.) pour l'organisation d'un centre de loisirs sans hébergement durant la période du 5 au 30 Juillet 1999 soit pour 19 jours ouvrables.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-décide de retenir l'I.V.F.A. ;

-s'engage à verser à cet organisme la somme de 52 Francs par jour et par enfant soit 49 400. F. au maximum ;

-s'engage à verser une avance de 15 000 F. avant l'ouverture du centre.

-décide de prévoir la somme de 49 400 F au compte 65748 « subvention autres organismes » et autorise le Maire à signer cette convention.

LA RUBRIQUE DE L'URBANISME

LES DECHETS MENAGERS (suite)



L'article paru dans le bulletin municipal n°111 du mois d'avril exposait les grandes lignes des dispositions de la loi de 1992 sur les déchets ménagers. Celui qui suit présente leur application pratique dans notre village.

Le syndicat de l'Issole, associant Forcalqueiret et Sainte-Anastasia a décidé de créer une filière de tri sélectif dans chaque village et la construction d'une déchetterie commune.

La filière de tri sélectif consistera en une plateforme bétonnée sur laquelle seront installés des containers de 5 m3 destinés à recevoir respectivement :

- le verre et les boites métalliques ;
- les bouteilles de plastique ;
- les papiers et les cartons.

Elle sera aménagée dans le délai prévisible d'un trimestre sur la place de la gare, lieu facilement accessible au plus grand nombre et à l'écart des habitations.

Dragui-transport, société spécialisée dans le traitement des ordures ménagères, sera chargée de l'enlèvement du contenu de ces containers et de son acheminement vers les centres de valorisation.

Le ramassage des monstres sera maintenu dans les conditions actuelles.

INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT POUR 1998

En application de l'article 3 du décret du 2 Mai 1983, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité a été fixé par arrêté préfectoral pour l'année 1997 à 13 983 F.

Le montant pour l'année 1998 a été fixé par le Comité des Finances locales à 14 205 F..

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'année 1998 à 14 205 F..



JUDO CLUB

Une fin de saison éclatante !

Le Judo Club Ste-Anastasia s'est particulièrement mis en valeur, au cours du tournoi des ceintures de couleurs comptant pour le championnat de ligue. Le professeur Christian FIGARI a toutes les raisons d'être satisfait. Il présentait 6 judokas dans cette compétition de haut niveau, cinq d'entre eux sont montés sur le podium dont deux pour le titre de champion de la Côte d'Azur, deux finalistes et une troisième marche. On peut comprendre la joie mais aussi la fierté des judokas et du club dont c'est à peine la deuxième année d'existence avec déjà une carte de visite copieusement garnie.

UN BEAU PALMARÈS

Voici les détails techniques et les résultats de cette journée :

- Olivier TORRENTE dans les moins de 66 kg est champion de ligue, après avoir gagné tous ses combats par ippon ;
- Mickaël CECINI dans les moins de 73 kg, prend la deuxième place après avoir réussi 4 ippons sur 5 combats ;
- William GUENOT dans les plus de 100 kg, gagne deux combats par ippon et se classe 2ème ;
- Le cadet Thomas BRINGANT dans les moins de 90 kg, se classe bon troisième avec un ippon à son actif sur ses trois combats ;
- Karol RIVIERE est championne de ligue en moins de 52 kg avec trois victoires sur ippons ;
- Bon début de compétition pour Frédéric PENSIER.

AU TOURNOI DE GAREOULT

D'autre part, le judo club était présent sur le tatami de Garéoult à l'occasion du tournoi cantonal. Les jeunes judokas ont eu un excellent comportement. Le professeur Christian FIGARI tient à remercier le professeur Patrice PAREDES pour son aimable invitation.

Le judo club est dans la droite ligne que se fixe le professeur ; c'est-à-dire former le plus possible de judokas compétitifs au plus haut niveau mais aussi d'instaurer un mental et un code moral exemplaire.

V-M - Vincent Tivoli

A NOTER : Le 23 Mai dernier lors du Championnat du Var Benjamins et Minimes en vue des qualifications pour le Championnat de Côte d'Azur, les 5 judokas de Ste-Anastasia présents se qualifièrent : Aurélie AST 2ème, Daouia OULMI 2ème, Sylvia GARGIULO 3ème, Sabrina AST 2ème et un très bon comportement de François GIRARD qui termine 7ème sur 39 combattants.

DERNIERE MINUTE :

Le 30 Mai s'est déroulé au Luc le Championnat de Côte d'Azur Juniors/seniors 3ème Division, compétition de haut niveau, où 90 % de ceintures noires étaient présents. Les judokas de Ste-Anastasia se sont encore bien battus, des 7 combattants 3 réussirent à se classer : Saad TIFRA 5ème en - de 90 Kg, William GUENOT 2ème en + de 100 Kg et l'exploit de Karol RIVIERE qui termine Championne de Côte d'Azur en - de 52 Kg en battant trois ceintures noires par Ippon dont une 2ème Dan.

CHORALE « CHANT ET AMITIE »



LE SAMEDI 12 JUIN, CONCERT CHORAL EN LA BASILIQUE DE SAINT- MAXIMIN

Organisé par l'Association « Accueil Ville Française » (AVF) de Saint-Maximin, ce concert annuel comporte la participation de différentes chorales du Var retenues par les organisateurs, parmi une longue liste.

• Le Vendredi 11 juin, à 21h, les chorales de Saint-Maximin, Seillans, Trets et Gonfaron se produiront.

• Celles de Plan d'Aups, Fuveau -La Bouilladisse-Pourrières et Sainte-Anastasia, quant à elles, chanteront des extraits de leur répertoire, le Samedi 12 juin à partir de 21h.

• De plus, le Dimanche 13 juin à 18h, des chorales d'enfants clôtureront ces trois soirées de récitals.

Un large public, très averti, assiste habituellement à ces concerts. Une choriste.

CHANTONS SOUS LA VOUTE

L'écrivain Chamfort a prétendu que « La plus perdue de toutes les journées est celle où l'on n'a pas ri ». Cette belle maxime pourrait également s'adapter parfaitement au chant : que de joie apporte sa pratique !

Nous sommes quelques-uns à nous retrouver en l'église de Sainte-Anastasia, tous les jeudis de 17h30 à 19h, pour la répétition de chants liturgiques. Aimeriez-vous vous joindre à nous afin d'agrandir le cercle des amis du chant choral (C.A.C.C. !) ? Vous seriez les bienvenus.

Une choriste.



L'ASSOCIATION BOULISTE COMMUNIQUE

RAPPEL DES STATUTS

- Licence F.F.P.J.P. : 70F Carte adhérent : 50F Carte memb. actif : 70F
- Participations aux concours : 20 F./joueurs.
- Carte obligatoire (50 F.) aux joueurs accédant aux ½ finales.
- Les F.D.P. seront redistribués intégralement.
- Un point supplémentaire pour les femmes et les enfants de - de 12 ans.
- Annulation du concours ou diminution des prix si :
 - moins de 12 équipes en 2 x 2,
 - moins de 10 équipes en 3 x 3,
 - moins de 20 joueurs à la mêlée.
- Toute finale est obligatoire (sans partage des coupes).
- Tout litige sera tranché par le Bureau de l'Association et la décision sera sans appel.
- Inscriptions par téléphone admises sous réserve d'arriver à l'heure au tirage (Bar des Amis : 04.94.72.21.85).
- Concours mixte (2H + 1 F) : 4 prix égaux + trophées aux femmes.

PROGRAMME DU MOIS DE JUIN 1999

- Samedi 05 JUIN J.P. 2x2 choisis 1000 F challenge boulangerie DEBONO (tee-shirt offert aux participants) Tirage 14 H.
- Dimanche 06 JUIN.... reprise à 9H. J.P. 2x2 choisis 500 F. Ass. Bouliste Tirage 15 H.
- Dimanche 13 JUIN 2x2 choisis 3 000 F. Bar des amis Tirage 13 H30 sous le contrôle du Comité Dpt FFPJP.
- Vendredi 18 JUIN mixte 2H 1F 500 F. Ass. Bouliste Tirage 21 H 30.
- Dimanche 20 JUIN Comité des Fêtes : méchoui-mêlée.
- Vendredi 25 JUIN mixte 2H 1F 500 F. Ass. Bouliste Tirage 21 H 30.
- Dimanche 27 JUIN 2x2 choisis 500 F. Ass. Bouliste Tirage 14 H.

Le Président.



CLUB DES CIGALES

- Dernière sortie avant... les vacances d'été : le mardi 22 juin prochain, excursion dans la ville de Forcalquier, sa citadelle, sa cathédrale.

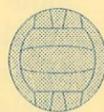
L'après-midi, nous atteindrons le plateau de Ganagobie avec, au programme, la visite de son prieuré de style roman.

Prix de la journée : avec restaurant 190 F. sans restaurant 90 F.

Départ à 7h30 de la place de la Gare. Inscriptions jusqu'au 15 juin (attention, les places sont limitées à 34).

- Les personnes intéressées par la peinture sur tissu voudront bien noter que cet atelier fonctionne à nouveau le lundi (et non plus le mardi).

Pour la Présidente.



SECTION VOLLEY-BALL STE-ANASTASIE

Il existe une section adultes qui fonctionne bien. Mais nous voudrions créer une section jeunes car il semblerait qu'une demande existe puisque quelques jeunes nous ont contactés, pas assez nombreux encore.

Si vous êtes nés à partir de 1986, nous pourrions envisager une équipe. Il faudrait au moins une dizaine de jeunes au minimum.

Les entraînements auraient lieu les samedis dès 19 H à la salle polyvalente.

Alors plus d'hésitation ; parents envoyez-nous vos enfants ! Le volley bien joué, c'est super.

Nous vous rappelons que l'entraînement adulte se passe les mercredis dès 19H30.

Un renseignement ? Venez sur place ou téléphonez au 04.94.72.25.20. A bientôt.

Section Volley-ball.



LE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

COMITE DE SAINTE- ANASTASIE

Organise le :

SAMEDI 26 JUIN 99

à la salle polyvalente
à partir de 10 H. jusqu'à
18 H.

UNE GRANDE BRADERIE DE VETEMENTS



Grand choix de vêtements
d'été pour femmes,
hommes et enfants.

Venez nombreux
participer et aider ainsi
les plus démunis d'entre
nous.

Le Président.



La déchetterie sera construite sur l'extension de la ZAC actuelle des Fontaites à Forcalqueiret.

Elle comprendra un quai de déchargement et des bennes destinés à recevoir :

- les « monstres » collectés par le service municipal ;
- les gravats et les déblais ;
- les déchets verts ;
- tous les déchets apportés par les particuliers et n'entrant pas dans le cadre de la filière de tri sélectif.

Le quai de transit de La Roquebrussanne n'aura donc plus d'intérêt pour les habitants des deux villages.

La benne à ordures continuera à assurer son service de ramassage des déchets ménagers dont il sera impossible de se débarrasser par le tri sélectif. Ceux-ci seront transportés vers une usine d'incinération qui produira les déchets ultimes, les mâchefers, les seuls à pouvoir désormais être enfouis dans une décharge.

Tri sélectif, collecte, transport, incinération, enfouissement sont, d'après plusieurs études, la configuration de gestion des déchets municipaux la plus intéressante économiquement, sous réserve d'une prise de conscience du problème posé, qui déterminera le comportement individuel des habitants.

Des travaux menés par la SOFRES, à la demande de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de l'AMF (Association des Maires de France) il ressort que la gestion des ordures ménagères, à la charge de la collectivité, reviendrait, en milieu rural, de 950 à 1 650 francs hors taxes, selon la disposition de l'habitat et la longueur des tournées.

Bien qu'estimatifs, ces prix ont une valeur proche du coût réel actuel du traitement des déchets. Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sera, à Ste-Anastasié, de 750 francs par foyer pour 1999. Il faut noter que le budget général a pris à sa charge, pour 1999, 135 500 F. ce qui donne une redevance réelle de 953.62 francs par foyer. Le jour où un budget propre au traitement des ordures ménagères sera imposé, comme c'est déjà le cas pour l'eau, chacun devra acquitter cette somme (aux prix actuels).

On peut penser, avec juste raison, que ces prix peuvent évoluer dans des proportions non négligeables à la baisse si chacun s'astreint à participer correctement au tri sélectif.

En effet, quelle que soit sa valeur intrinsèque, le prix d'une tonne de produits triés sera source de revenus pour la collectivité. De même, le compostage individuel qui peut être pratiqué dans les jardins contribuera à diminuer la quantité d'ordures à traiter. Des dépenses restent, cependant, inévitables comme c'est le cas actuellement pour certaines d'entre elles.

La collecte du tri et le transport vers les lieux de valorisation et d'enfouissement, le fonctionnement de la déchetterie et de l'usine d'incinération, le ramassage des ordures « non triables » et des « monstres » entraîneront des frais obligatoires à la charge de la collectivité, à répartir entre les foyers du village.

D'ici à l'an 2002, des installations collectives, indispensables, devront être réalisées : l'aménagement d'un site de décharge et d'enfouissement et la construction d'une usine d'incinération. L'investissement pour une telle usine équipée de dispositifs modernes de filtrage des fumées est de l'ordre de 18 millions de francs par tonne d'ordures à traiter. On voit l'intérêt d'une approche la plus précise des tonnages à incinérer, car ces usines sont des « bouches à nourrir » dont les critères de rentabilité exigent un fonctionnement permanent. Vu leur prix à la construction, leur dimensionnement sera un élément à prendre en considération au premier chef.

Nous sommes donc loin de l'époque où, dans les villages, on jetait les ordures dans un trou du jardin, où le ferrailleur passait une fois l'an !... La société de consommation est arrivée et, avec elle, de multiples problèmes autrefois mineurs dont celui traité dans ces lignes. Il reste à chacun de nous d'en prendre pleinement conscience afin de réduire le plus possible ses incidences sur le montant des redevances qu'il nous faut bien acquitter. Un simple geste de chacun, répété des centaines de milliers de fois, aura des prolongements bénéfiques pour tous.

M. CUENOT 1er Adjoint, chargé de l'urbanisme.

REFECTION DU CHEMIN DE CANDY

La réfection de ce chemin comporte le remplacement de la conduite d'eau potable sur une longueur de 360 m et la pose d'un tapis d'enrobé.

Il avait été initialement prévu que les travaux de remplacement de la conduite d'eau auraient lieu pendant le mois de juillet.

Nous venons d'être informés par la SEERC qu'en raison des périodes de congés, les travaux seront avancés au 15 juin. Le revêtement de la chaussée reste, pour le moment, prévu pour fin septembre-début octobre. Nous donnerons des informations plus précises quand les entreprises auront établi leur plan de travail, après l'attribution du marché public.



CONCOURS « VILLAGES FLEURIS » 1999

Si l'on juge par le nombre de candidats présents lors de la dernière mise au point de l'opération (sous l'oreille attentive et l'oeil bienveillant de M. Morin), l'émulation a fait son oeuvre.

L'apport de jardinières supplémentaires et de plants, fournis par la commune, fit le reste. Il ne restait plus qu'à mettre en place, ce qui fut fait prestement.

Des petits groupes se sont spontanément proposés pour l'entretien et l'arrosage de cet environnement floral, afin de donner de Ste-Anastasié l'image d'un village fleuri tout au long de l'année, et non pas seulement lors d'une compétition.

Le jury départemental parcourra le village le jeudi 10 juin, à partir de 9 heures, pour apprécier et en débattre.

Auparavant, une réunion se tiendra à l'ancienne mairie le Samedi 5 Juin à 10 H, en vue de régler les derniers détails.

A nos arrosoirs, pour conserver notre place de leader !



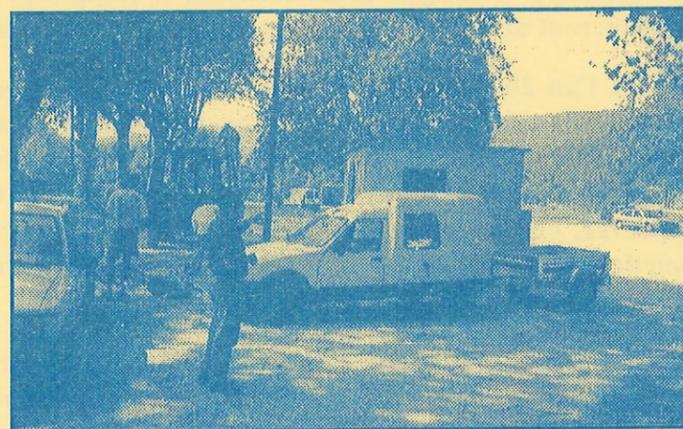
TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DURANT LE MOIS ECOULE

- Village fleuri : Plantations nouvelles effectuées dans toutes les jardinières du village et des lieux à fleurir.

- Coffrets électriques : Achèvement de la construction des trois coffrets électriques Place de la Gare.

- Débroussaillage en divers lieux du village et tonte des espaces verts.

- Containers à ordures : Remplacement des containers abimés par des containers neufs. Réparation et nettoyage au jet à haute pression des containers. Il faut quand même signaler, en le déplorant toutefois, que la plupart des containers sont fortement encrassés par des déchets alimentaires. Si chacun jetait ses ordures emballées dans des sacs en plastique -au lieu de les vider- les containers devraient demeurer propres et ne pas sentir. Une question qui nous est souvent posée et dont nous nous faisons l'écho : « Pourquoi les gens jettent-ils des tas de choses autour des containers, alors que le camion municipal passe à domicile une fois par mois pour en effectuer le ramassage ? ».



Récompense promise à ceux qui enverront leur réponse.

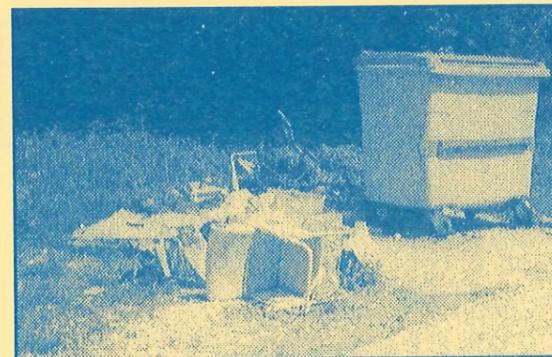


ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections

Européennes auront lieu le **DIMANCHE 13 JUIN**.

Ce scrutin pour Sainte-Anastasié se déroulera à la Salle Polyvalente de 8 Heures à 22 Heures.



Qui pourra expliquer ce comportement inqualifiable d'une minorité d'irresponsables ?!

- Ecoles : Travaux d'entretien intérieurs, désherbage autour des bâtiments.
- Terrains de sports : Entretien et enlèvement des buts minimes qui seront remplacés par d'autres buts réglementaires d'un nouveau modèle fabriqués par le club de football lui-même.
- Tennis : Achèvement de la réfection du cours n°1 -peinture de l'aire de jeu et traçages.
- Chemin du Pré de la Font : Apport de tout-venant pour une remise en état -nombreux nids de poule formés pendant les pluies.
- Salle polyvalente : Préparation de la salle pour diverses manifestations -installation et rangement du matériel.

LA VIE ASSOCIATIVE



E.S.S.A.

Le mois de mai a été favorable au club de foot ; en effet l'équipe des Poussins a fini deux fois quatrième (aux tournois de Montéty et de La Crau) et **PREMIER** au tournoi de La Garde. La victoire a été dûment fêtée par les enfants et les « supporters » (les habitants du centre du village ont dû s'en rendre compte...).

Les Débutants ont, eux aussi, réussi à se qualifier très honorablement : cinquième aux tournois du Luc, Montéty et La Crau. La saison se terminera par le tournoi des Routes, où les deux équipes iront ensemble essayer de conquérir la victoire.

P.S. : Remerciements aux parents qui se dévouent pour accompagner et supporter (de leurs cris) les enfants durant ces journées.

COMITE DES FETES DE STE-ANASTASIE

Suite à l'Assemblée Générale voici la liste des membres du bureau du comité :

M. Jean-Jacques GUIGNIER, M. Benoit VIROT, M. Christophe ALLAVENA, Mme Nicole SANNIER, Melle Mireille GRISOLLE, Mme Brigitte FRANCHINI, Melle Véronique SANNIER, M. Damien HUGOU, M. et Mme PETITGAND Raymond et Solange, M. et Mme DUVERT Pierre et Marie-Paule, etc...

PROGRAMME DES FESTIVITES : MOIS DE JUIN 1999

Samedi 19 Juin :

- 22 H. Bal Public avec Discothèque.

Dimanche 20 Juin :

- 13 H. Méchouï Inscriptions à la Librairie Tabac, au Garage Cecini et à la Boulangerie Debono.
- 15 H 30 Mêlée
- 20 H. Macaronade
- 21 H 30 Bal rétro avec QUATRO RETRO.